



## suivi psychologique de ma fille

Par **krinou**, le **28/09/2011** à **18:52**

bonjour,

je vais essayer de faire court, je suis passé devant le jaf en décembre 2010 suite à la demande de ma fille pour aller vivre chez sa mère, celle ci ayant porté plainte contre ma nouvelle femme pour mauvais traitement, en février le jaf a demandé une enquête sociale ainsi que psychologique de ma fille celle-ci ayant beaucoup de problèmes depuis son plus jeune âge, en mai nous avons reçus les rapports et celui concernant ma fille a été très alarmant, un suivi psychologique a été demandé dans une maison des ados. En juin nous avons été à nouveau reçu par le juge, qui a demandé à plusieurs reprises à mon ex femme si le suivi a bien été mis en place.

A ce jour, n'ayant pas toujours pas été convoqué par la psy, j'ai demandé à mon ex si Julie était bien suivi ce qu'elle m'a confirmé. J'ai donc appelé le centre qui m'a affirmé avoir reçu ma fille en avril avec un autre rdv en mai, auquel elle ne s'est pas présentée.

Nous devons être de nouveau vu par le jaf en novembre, mais je suis extrêmement inquiet pour ma fille, il est bien stipulé dans le rapport que si elle n'est pas aidée son mal être pourrait se transformer en névrose.

Je ne sais plus quoi faire, comment obliger mon ex femme à faire soigner notre fille...

Dois je en informer le juge et si oui dois je attendre notre prochain entretien ou ai je le droit de l'en informer avant

merci d'avance pour vos réponses  
cordialement

Par **krinou**, le **29/09/2011** à **10:44**

...